



European  
Social  
Charter

Charte  
sociale  
européenne



## EUROPEAN COMMITTEE OF SOCIAL RIGHTS COMITE EUROPEEN DES DROITS SOCIAUX

### SYNOPSIS

#### COMITE EUROPEEN DES DROITS SOCIAUX (CEDS), 326<sup>E</sup> SESSION

**Date** 21/03/2022 - 25/03/2022

**Type d'activité** Procédures de suivi

**Lieu** Réunion hybride: Strasbourg, vidéoconférence

**Direction (Service)** DGI Droits de l'Homme et Etat de droit (Département des droits sociaux)

**Origine/DG Remarques** Le Comité européen des Droits sociaux est un organe institué par la Charte sociale européenne. Composé de 15 experts indépendants, ses deux principales tâches sont : traiter les réclamations collectives et examiner les rapports nationaux portant sur l'application de la Charte afin de statuer sur la conformité des situations nationales.

- Objectif(s)**
- Examen des réclamations collectives en instance.
  - Examen des rapports nationaux pour les Conclusions XXII-3 (2022) de la Charte de 1961 et les Conclusions 2022 de la Charte révisée.
  - Examen des développements relatifs à la procédure sur des dispositions non acceptées ;
  - Reprendre la discussion sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail du Comité des Ministres (GT-CHARTÉ) sur le renforcement de l'action du Conseil de l'Europe ;
  - Discussion avec une délégation du Gouvernement danois d'un problème de longue date de non-conformité avec l'article 5 et l'article 6§2 de la Charte, à

savoir la question du *Danish International Shipping register* (DIS) ;

- Publication des Conclusions 2021/XXII-2 et des Constats 2021 ;
- Examen et adoption du projet de commentaires du Comité des Ministres sur la Recommandation 2222(2022) de l'Assemblée parlementaire ;
- Discuter des conséquences de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine.

### **Résultats**

- 1) Le Comité a adopté une décision sur la recevabilité dans l'affaire *Associazione Professionale et Sindacale* (ANIEF) c. Italie, réclamation n° 200/2021
- 2) Le Comité a adopté une décision sur le bien-fondé concernant les réclamations suivantes :  
*Associazione Professionale et Sindacale* (ANIEF) c. Italie, réclamation n° 159/2018  
*Confédération générale du travail force ouvrière* (CGT-FO) c. France et *Confédération générale du travail* (CGT) c. France, réclamations n° 160/2018 et 171/2018 (jointes).
- 3) Le Comité a poursuivi son examen des réclamations en instance ;
- 4) Les sous-comités ont examiné les projets de Conclusions pour les Conclusions XXII-3(2022) de la Charte de 1961 et pour les Conclusions 2022 de la Charte révisée ;
- 5) Le Comité a adopté les commentaires sur la recommandation 2222(2022) de l'Assemblée parlementaire ;
- 6) Le Comité a tenu une discussion sur les travaux en cours du GT-CHARTÉ ;
- 7) Le Comité a adopté une déclaration sur la crise provoquée par l'agression militaire de la Fédération de Russie contre l'Ukraine.

### **Conclusions/ Suivi**

Le Comité a donné instruction au Secrétariat :

- de suivre la procédure de réclamations collectives avec les rapporteurs pour les réclamations en instance;

- de transmettre aux parties et de publier la décision sur la recevabilité ;
- de transmettre les décisions sur le bien- fondé aux parties et au Comité des Ministres selon la procédure habituelle ;
- de rédiger un rapport sur la réunion avec le Gouvernement danois ;
- de transmettre les commentaires sur la Recommandation 2222(2022) de l'Assemblée parlementaire au Comité des Ministres ;
- de publier la déclaration sur la crise provoquée par l'agression militaire de la Fédération de Russie contre l'Ukraine

### **Participants**

Karin LUKAS, Présidente  
 Eliane CHEMLA, Vice-présidente  
 Aoife NOLAN, Vice-présidente  
 Giuseppe PALMISANO, Rapporteur général  
 József HAJDÚ  
 Barbara KRESAL  
 Kristine DUPATE  
 Karin Møhl LARSEN  
 Yusuf BALCI  
 Ekaterina TORKUNOVA <sup>1</sup>  
 Tatiana PUIU  
 Paul RIETJENS  
 George THEODOSIS  
 Mario VINKOVIC  
 Miriam KULLMAN

### **Secrétariat CdE**

Jan MALINOWSKI, Secrétaire exécutif  
 Henrik KRISTENSEN, Secrétaire exécutif adjoint

---

<sup>1</sup> Mme TORKUNOVA a démissionné du Comité le 22 mars 2022.